

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_71
Date de convocation : 18 novembre 2020

Objet : Convention interparcs agriculture 2021 entre les Parcs naturels régionaux de Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Par la suite d'une convocation en date du 18 novembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 24 novembre 2020 à 17 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Annie COLOMBIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La convention entre les 9 Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le recrutement et la mutualisation d'un contrat à durée déterminée : Promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc »

Considérant :

- Que le Parc du Queyras souhaite adhérer à la dynamique régionale relative au projet d'interparcs agriculture ;
- Que la convention ci-jointe prendra effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de douze mois ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_71
Date de convocation : 18 novembre 2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le
ID : 005-250500600-20201124-2020_71-DE

Objet : **Convention interparcs agriculture 2021 entre les Parcs naturels régionaux de Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

- Que le réseau interparcs, rassemblant les 9 parcs naturels régionaux de la région Sud, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, soutient des projets de mise en commun de compétences pour développer des actions partagées à l'échelle du réseau, dont notamment une action interparcs portant sur l'Agriculture.

- L'inscription du projet sus visé dans le programme d'actions 2020 de l'inter-parcs pour un montant de 49 500 euros de dépenses éligibles pour le financement d'un chargé de mission mutualisé.

Le Comité syndical, réuni le 24 novembre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 26	
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00	Pour : 26
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00	
Nombre de membres représentés :	01		

D'approuver l'adhésion du Parc du Queyras au projet d'interparcs agriculture ;

D'approuver le projet de convention entre les 9 Parcs naturel régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le recrutement et la mutualisation d'un contrat à durée déterminée - Promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc »

D'autoriser le Président à signer ladite convention ;

De déléguer au Président la signature de l'avenant précisant annuellement la répartition des charges selon discussion avec les partenaires et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

